République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de LA BASTIDE PRADINES

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° 2026_DE_022_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal de la mairie), sous la présidence de YVES MALRIC.

Présents : YVES MALRIC, JEAN PIERRE ROMIER, Nadine THIERS-MARQUES, Anne-Marie MAILHE, MAGALI COMBY, PHILIPPE VALDEYRON, ANGELE BOUSQUET, Rudy AGUILAR, JULIE CRISTOL épouse FRAISSE, Xavier FRAICHE
Représentés : Nicolas CADIO représenté par YVES MALRIC
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MAGALI COMBY est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code électoral (articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148) le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de ses délégués et suppléants en vue de la formation du collège électoral pour les élections sénatoriales.

Pour les communes de moins de 500 habitants, il convient d'élire :

1 délégué titulaire

3 suppléants

Le Maire rappelle que cette élection a lieu sans débat, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est proclamé élu.

Le Conseil Municipal procède d'abord à l'élection du délégué titulaire, puis à celle des trois suppléants.

Il est constitué un bureau de vote composé de deux assesseurs : M. ROMIER Jean-Pierre et Mme CRISTOL épouse FRAISSE Julie

1. ÉLÉCTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Candidatures présentées : M. MALRIC Yves

Résultats du scrutin (1er tour) : 11 onze

Nombre de conseillers présents ou représentés : 11

Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 11

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de reception de l'AR: 08/06/2026
012-211200225-2026_DE_022_BIS-DE
A G E D I

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. MALRIC Yves : 11 voix

M. MALRIC Yves ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé délégué titulaire.

2. ÉLÉCTION DES TROIS SUPPLÉANTS

Le Maire rappelle que les suppléants sont élus ensemble sur une même liste ou individuellement selon le nombre de candidats, mais qu'ils prennent rang dans l'ordre de leur élection.

Candidatures présentées :

Pour le poste de 1er suppléant : M. VALDEYRON Philippe

Pour le poste de 2ème suppléant : Mme BOUSQUET Angèle

Pour le poste de 3ème suppléant : Mme CRISTOL épouse FRAISSE Julie

Après dépouillement des scrutins, ont obtenu :

Pour le poste de 1er suppléant : M. VALDEYRON Philippe, avec 11 voix.

Pour le poste de 2ème suppléant : Mme BOUSQUET Angèle avec 11 voix.

Pour le poste de 3ème suppléant : Mme CRISTOL épouse FRAISSE Julie, avec 11 voix.

Sont proclamés suppléants et prendront rang dans l'ordre suivant :

1er suppléant : M. VALDEYRON Philippe

2ème suppléant : Mme BOUSQUET Angèle

3ème suppléant : Mme CRISTOL épouse FRAISSE Julie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats des scrutins ;

DESIGNE en qualité de délégué titulaire et de suppléants pour les élections sénatoriales les personnes ci-dessus nommées ;

CHARGE le Maire de transmettre immédiatement le procès-verbal de cette élection à la Préfecture conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus

Le Maire,
Yves MALRIC

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de reception de l'AR: 08/06/2026
012-211200225-2026_DE_022_BIS-DE
A G E D I